

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 AVRIL 2007
PROCES-VERBAL

Présents :

MM. Niset, , Noël, Poncelet, Jospin, Hubert, Bourgueil, Haulet, De Groote, Steffen, Nagant, Simon, Emmanuelidis et Afano, Mme Elias

Excusés et procuration :

MM. Martin, Lepinois, Mme Prignon

Secrétariat EWETA :

Sognia Angelozzi

1. Approbation du PV du CA du 13 FEVRIER 2007

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

Présentation des candidatures :

1. Monsieur Jospin, province du Hainaut
2. Monsieur Hubert, province de Liège
3. Monsieur De Groote, province de Namur
4. Monsieur Noel, province de Namur
5. Monsieur Emmanuelidis, province de Brabant wallon
6. Monsieur Steffen, province de Luxembourg
7. Monsieur Poncelet, province de Luxembourg

Monsieur Bourgueil, province du Hainaut, ne souhaite pas reposer sa candidature.

Il est donc fait remarquer qu'il reste un mandat de libre pour la province de Hainaut selon le principe de représentativité provinciale souhaité (2 représentants par province), la communication est faite en particulier à M. Simon, président de la FETAH afin qu'il puisse relayer l'information, à ses membres, pour le poste libre au sein du bureau de l'EWETA.

Il est rappelé que Monsieur Jospin, province du Hainaut, quittera son mandat fin 2007 pour laisser la place à son successeur, Monsieur Procureur, qui devra alors poser sa candidature selon la procédure requise.

Après vote par bulletin secret, tous les membres du bureau ayant reposé leur candidature sont réélus à l'unanimité des voix présentes et représentées.

3. DIVERS

1. Elargissement du champ d'application de la CP 327.03

Le cabinet Marcourt a contacté l'EWETA ainsi que les partenaires sociaux de la Sous-commission paritaire 327.03 pour les interroger sur la possibilité d'étendre le champ d'application de la CP 327.03 aux initiatives ayant obtenu l'agrément IDESS, à l'image de ce qui se fait en Flandre pour les « Sociale werkplatsen » (Ateliers sociaux).

Sans préjuger de ce qui sera décidé par les services de proximité, l'EWETA a proposé de consulter ses membres afin de rendre un avis du secteur sur cet élargissement. Les membres seront donc consultés lors de l'AGE qui suivra ce CA.

Fait à Couillet, le 4 mai 2007,

G. NISSET, Président

P. DE GROOTE, Secrétaire

S. ANGELOZZI, Secrétaire permanente

[retour au sommaire des PV](#)